

Notification MARRAKECH n°108

TRAITÉ DE MARRAKECH VISANT À FACILITER L'ACCÈS DES AVEUGLES, DES
DÉFICIENTS VISUELS ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES DIFFICULTÉS DE
LECTURE DES TEXTES IMPRIMÉS AUX ŒUVRES PUBLIÉES

Ratification par la République de Türkiye

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments et a l'honneur de notifier le dépôt par le Gouvernement de la République de Türkiye, le 28 septembre 2026, de son instrument de ratification du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, adopté à Marrakech le 27 juin 2013.

Le Traité entrera en vigueur, à l'égard de la République de Türkiye, le 28 décembre 2026.

La liste des États et de l'organisation intergouvernementale parties au Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (situation le 28 septembre 2026) est jointe à la présente notification.

./.

Le 28 septembre 2026



**Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture
des textes imprimés aux œuvres publiées**
(Marrakech, 2013)

Situation le 28 septembre 2026

État/OIG	Date à laquelle l'État/OIG devient partie au Traité	État/OIG	Date à laquelle l'État/OIG devient partie au Traité
Afghanistan.....	26 octobre 2018	Liechtenstein.....	22 décembre 2021
Albanie	1 ^{er} octobre 2026	Malaisie.....	30 juin 2022
Angola	15 mars 2026	Malawi	14 octobre 2017
Arabie saoudite	21 février 2019	Mali.....	30 septembre 2016
Argentine.....	30 septembre 2016	Maroc.....	15 août 2019
Arménie ¹	1 ^{er} septembre 2022	Maurice.....	11 avril 2021
Australie ²	30 septembre 2016	Mexique.....	30 septembre 2016
Azerbaïdjan ³	24 décembre 2018	Mongolie.....	30 septembre 2016
Bangladesh	26 décembre 2022	Monténégro.....	8 juin 2022
Barbade.....	20 mai 2023	Mozambique	27 avril 2026
Bélarus.....	22 octobre 2020	Nicaragua.....	16 avril 2020
Belize.....	9 février 2019	Niger.....	20 octobre 2026
Bolivie (État plurinational de)	12 juin 2019	Nigéria	4 janvier 2018
Bosnie-Herzégovine	20 avril 2021	Norvège.....	30 novembre 2021
Botswana	5 janvier 2017	Nouvelle-Zélande ⁶	4 janvier 2020
Brésil	30 septembre 2016	Ouganda.....	23 juillet 2018
Burkina Faso.....	31 octobre 2017	Ouzbékistan	7 juin 2022
Cabo Verde.....	22 mai 2019	Pakistan.....	12 juin 2024
Cameroun	5 janvier 2022	Panama.....	10 mai 2017
Canada ²	30 septembre 2016	Paraguay	30 septembre 2016
Chili	30 septembre 2016	Pérou.....	30 septembre 2016
Chine ^{4, 5}	5 mai 2022	Philippines	18 mars 2019
Colombie	27 mai 2025	Qatar	24 janvier 2019
Comores.....	25 avril 2021	République centrafricaine	19 novembre 2020
Costa Rica.....	9 janvier 2018	République de Corée.....	30 septembre 2016
Côte d'Ivoire.....	17 décembre 2020	République de Moldova.....	19 mai 2018
Cuba.....	4 juin 2026	République dominicaine	5 septembre 2018
El Salvador	30 septembre 2016	République populaire démocratique de Corée.....	30 septembre 2016
Émirats arabes unis	30 septembre 2016	République-Unie de Tanzanie.....	8 juillet 2020
Équateur.....	30 septembre 2016	Royaume-Uni ⁷	1 ^{er} janvier 2021
États-Unis d'Amérique	8 mai 2019	Rwanda	25 janvier 2022
Éthiopie.....	2 février 2021	Sainte-Lucie	11 septembre 2020
Fédération de Russie.....	8 mai 2018	Saint-Kitts-et-Nevis	8 octobre 2024
Géorgie ²	26 février 2025	Saint-Marin.....	2 septembre 2020
Ghana.....	11 août 2018	Saint-Vincent-et-les Grenadines	5 décembre 2016
Guatemala.....	30 septembre 2016	Sao Tomé-et-Principe	15 janvier 2021
Honduras.....	29 juin 2017	Serbie.....	24 mai 2020
Îles Cook.....	19 juin 2019	Singapour.....	30 septembre 2016
Îles Marshall	8 mai 2019	Sri Lanka.....	5 janvier 2017
Inde.....	30 septembre 2016	Suisse	11 mai 2020
Indonésie.....	28 avril 2020	Tadjikistan	27 mai 2019
Iraq.....	23 juillet 2024	Thaïlande	28 avril 2019
Islande	9 mars 2022	Trinité-et-Tobago.....	4 janvier 2020
Israël.....	30 septembre 2016	Tunisie	7 décembre 2016
Jamaïque	28 août 2024	Türkiye.....	28 décembre 2026
Japon ²	1 ^{er} janvier 2019	Turkménistan	15 janvier 2021
Jordanie.....	26 septembre 2018	Ukraine	8 septembre 2023
Kazakhstan	14 juillet 2025	Union européenne.....	1 ^{er} janvier 2019
Kenya.....	2 septembre 2017	Uruguay	30 septembre 2016
Kirghizistan	15 août 2017	Vanuatu.....	6 août 2020
Kiribati.....	31 octobre 2019	Venezuela (République bolivarienne du).....	2 janvier 2020
Lesotho	30 juillet 2018	Viet Nam.....	6 mars 2023
Libéria	6 janvier 2017	Zimbabwe.....	12 décembre 2019

(Total: 106)

**Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture
des textes imprimés aux œuvres publiées**
(Marrakech, 2013)

(suite)

¹ La République d'Arménie déclare que "[l]a déclaration de la République d'Azerbaïdjan [comme indiqué dans la note de bas de page 3] contient des allégations sans preuves et sans fondement contre la République d'Arménie et déforme l'essence du conflit du Nagorno-Karabakh qui a été déclenché et maintenu par l'emploi de force par l'Azerbaïdjan contre les exigences pacifiques du peuple du Nagorno-Karabakh (République d'Artsakh) en matière de droits de l'homme et d'autodétermination."

² Avec la déclaration prévue à l'article 4.4)

³ La République d'Azerbaïdjan déclare que les provisions du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées ne seront pas appliquées par la République d'Azerbaïdjan à l'égard de la République d'Arménie dans l'avenir; et

La République d'Azerbaïdjan déclare qu'elle n'est pas en mesure de garantir la mise en œuvre des dispositions du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées sur ses territoires occupés par la République d'Arménie (la région du Nagorno-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan et les sept districts entourant cette région) jusqu'à la libération de ces territoires et l'élimination totale des conséquences de cette occupation.

⁴ Le traité s'applique à Hong Kong (Chine), avec la déclaration prévue à l'article 4.4).

⁵ Le traité ne s'applique pas à Macao (Chine).

⁶ L'adhésion de la Nouvelle-Zélande s'étend à Tokélaou.

⁷ Ratification à l'égard du Royaume-Uni et du Bailliage de Guernesey, du Bailliage de Jersey, de Gibraltar et de l'Île de Man.